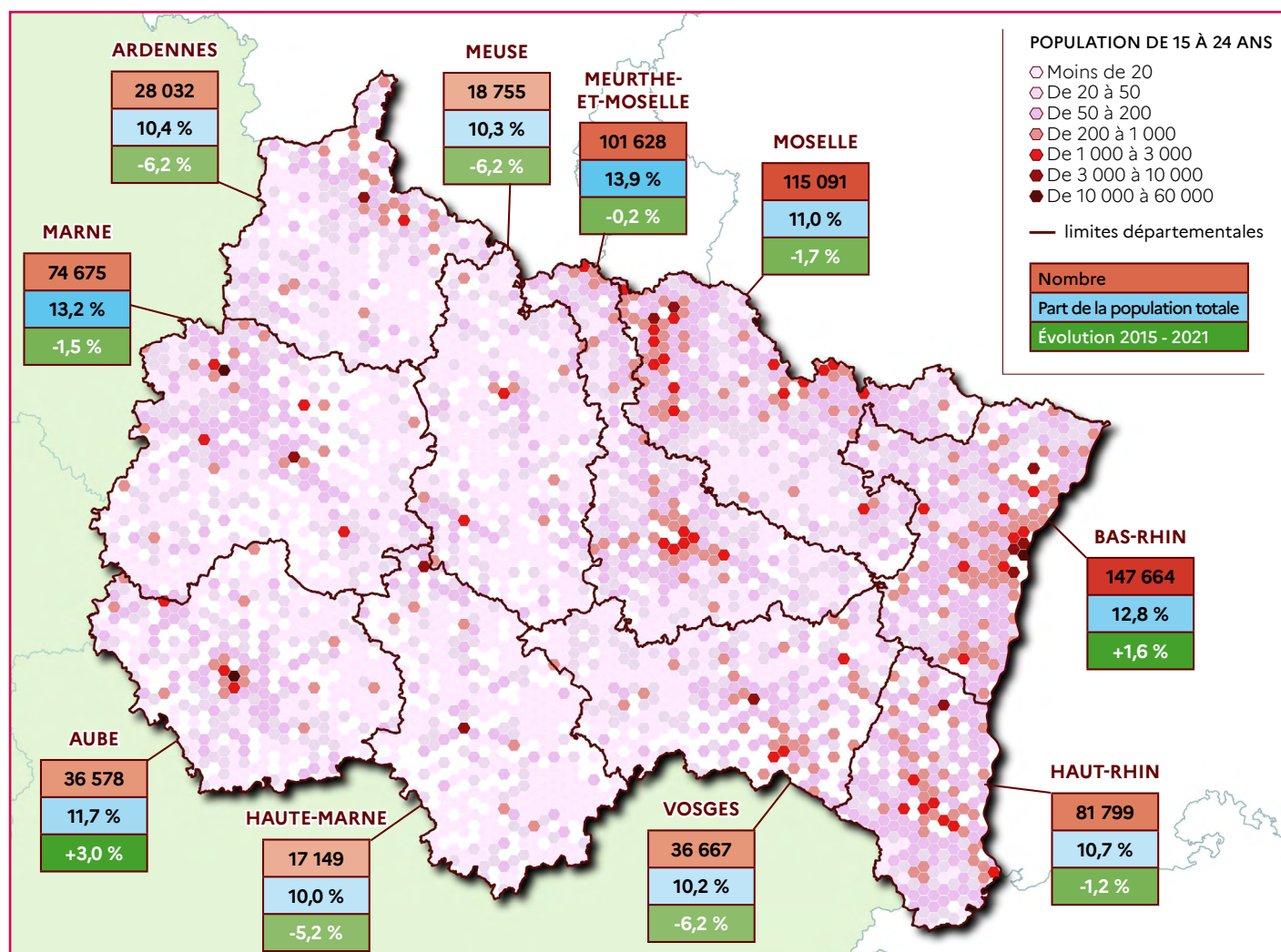


LA SITUATION DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS DANS LE GRAND EST

Dans le Grand Est, la part des jeunes de 15 à 24 ans est identique au niveau national (11,8 %), soit environ 660 000 jeunes de 15 à 24 ans. Parmi cette population, 43,5 % ont une activité et 33,4 % sont en emploi, un chiffre supérieur à celui du niveau national (31,9 %). Au niveau européen, la part des jeunes de 15 à 24 ans en emploi en France est proche de la moyenne européenne. Le taux d'emploi des 15-24 ans est nettement supérieur chez nos voisins allemands et suisses. Entre le 1^{er} degré et le second degré, le taux de scolarisation diminue fortement passant de 95,2 % à 49,3 %. Parmi les jeunes scolarisés, 44 % étudient hors de leur zone d'emploi de résidence, une part qui varie suivant l'offre locale de formation. Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de moins de 25 ans a diminué d'environ 25 % entre 2014 et 2024. Au 4^e trimestre 2024, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC de moins de 25 ans, la part des demandeurs d'emploi de longue durée varie de 17,9 % dans le Haut-Rhin à 22,5 % dans les Vosges, avec une moyenne de 19,5 % au niveau régional.

CARTE 1 : POPULATION DES JEUNES DE 15 À 24 ANS EN 2021 DANS LE GRAND EST



Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

De nombreuses politiques visent à accompagner les jeunes dans leurs parcours d'accès à l'emploi

Il existe deux types de dispositifs pour les jeunes : ceux qui relèvent de l'accompagnement vers l'emploi des publics éloignés de l'emploi et ceux qui relèvent de l'emploi pour les publics « proche de l'emploi ». Parmi les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, en 2024, plus de 33 000 contrats d'engagement jeunes ont été signés dans le Grand Est, 11 054 jeunes sont entrés dans le dispositif d'accompagnement à l'emploi et l'autonomie (PACEA). Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 18,2 % des personnes (7 399) entrées dans les structures d'insertion par l'activité économique du Grand Est en 2024. Parmi les dispositifs d'emploi, le principal est l'apprentissage avec 55 000 contrats signés par les moins de 25 ans. Environ 4 000 jeunes ont effectué un PEC (parcours emploi compétence) en 2024.

L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES JEUNES DU GRAND EST : INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES, CONSTRUIRE L'AVENIR



Parmi les nombreuses politiques menées par l'Etat en région, notamment via la Direction régionale de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités, l'accompagnement de la jeunesse vers l'emploi constitue une priorité interministérielle majeure.

Les mesures déployées s'inscrivent dans la nouvelle **stratégie nationale en faveur de l'emploi des jeunes** présentée en juillet 2025 par la ministre du Travail et est structurée autour de trois axes : mieux orienter, mieux former, mieux informer ; renforcer les liens avec l'entreprise tout au long du parcours ; prévenir les ruptures et accompagner les jeunes les plus vulnérables.

Ainsi, en 2025, **39 millions d'euros sont investis** par l'État en région pour soutenir les 43 missions

locales du territoire. En 2024, celles-ci ont accompagné près de 80 000 jeunes, avec des résultats concrets : plus de 26 500 jeunes ont retrouvé un emploi, 3 400 ont débuté une alternance et 9 200 sont entrés en formation. L'accompagnement des jeunes par les missions locales se fait notamment via le contrat engagement jeune. L'objectif est de proposer à ces jeunes un **accompagnement individuel et intensif** profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'**entrée rapide et durable dans l'emploi**.

L'État agit également aux côtés de la Région pour soutenir les Écoles de la deuxième chance, avec un engagement financier de 2,5 millions d'euros. En 2024, 2 237 jeunes y ont été accueillis, dont 26 % issus des quartiers prioritaires, avec 54 % de sorties positives vers l'emploi ou la formation.

En matière de formation et d'éducation, depuis fin 2020, le Grand Est a mis en place une coordination forte autour de l'obligation de formation des 16-18 ans, sous l'impulsion des commissaires à la lutte contre la pauvreté. L'apprentissage reste une politique publique avec des aides à destination des entreprises. Dans le Grand Est, l'ensemble des partenaires et, en premier lieu, les OPCO sont fortement mobilisés pour développer et promouvoir l'apprentissage.

À travers l'insertion par l'activité économique (3 500 jeunes accompagnés), des actions de parrainage (1 500 jeunes soutenus) et des coopérations avec les acteurs du territoire, l'État reste mobilisé pour donner à chaque jeune les moyens de construire son avenir.

Angélique Alberti,

Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Pour aider les jeunes dans leurs recherches, des sites internet existent :

1 jeune une solution permet de trouver un emploi sur toute la France : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/emplois?page=1>

Trouver une formation en alternance : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/recherches-offres-formations>

Onisep – l'information pour l'orientation : <https://www.onisep.fr>

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

POPULATION DES 15-24 ANS

La population des 15-24 ans a diminué de 1,1 % dans le Grand Est entre 2015 et 2021

Le Grand Est compte comme la France métropolitaine une proportion de 11,8 % de jeunes de 15 à 24 ans en 2021. Les trois départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Marne et du Bas-Rhin enregistrent la part la plus élevée de jeunes

de 15 à 24 ans (respectivement 13,9 %, 13,2 % et 12,8 %). Entre 2015 et 2021, la population des 15-24 ans a diminué de 1,1 % (-7 480) dans le Grand Est et progressé de 2,1 % en France métropolitaine. Les départements de l'Aube et du Bas-Rhin sont les seuls en progression sur cette période, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION 2015 / 2021 DE LA POPULATION DE 15 À 24 ANS SELON LE SEXE

	Département	Total 15-24 ans 2015	Total 15-24 ans 2021	Évolution 2015-2021 en nb	Évolution 2015-2021 (%)	Part en 2015 (%)	Part en 2021 (%)	Part des 15-24 ans en 2015 (%)	Part des 15-24 ans en 2021 (%)
Hommes	Ardennes	15 623	14 953	-670	-4,3	4,6	4,4	11,5	11,4
	Aube	18 582	19 524	942	5,1	5,4	5,7	12,4	12,9
	Marne	38 963	38 027	-936	-2,4	11,4	11,2	14,0	13,9
	Haute-Marne	9 724	9 257	-467	-4,8	2,8	2,7	11,1	11,0
	Meurthe-et-Moselle	51 985	51 471	-514	-1,0	15,2	15,1	14,6	14,5
	Meuse	10 727	10 291	-436	-4,1	3,1	3,0	11,4	11,4
	Moselle	61 075	60 176	-899	-1,5	17,8	17,7	11,9	11,7
	Bas-Rhin	72 515	73 653	1 138	1,6	21,2	21,7	13,3	13,1
	Haut-Rhin	42 491	43 083	592	1,4	12,4	12,7	11,4	11,4
	Vosges	20 569	19 450	-1 119	-5,4	6,0	5,7	11,4	11,1
	Grand Est	342 254	339 884	-2 369	-0,7	100,0	100,0	12,6	12,5
Femmes	Ardennes	14 260	13 079	-1 181	-8,3	4,4	4,1	10,0	9,5
	Aube	16 947	17 055	108	0,6	5,2	5,4	10,7	10,7
	Marne	36 844	36 648	-196	-0,5	11,4	11,5	12,5	12,5
	Haute-Marne	8 366	7 892	-475	-5,7	2,6	2,5	9,1	9,1
	Meurthe-et-Moselle	49 874	50 157	283	0,6	15,4	15,8	13,2	13,3
	Meuse	9 258	8 464	-795	-8,6	2,9	2,7	9,6	9,2
	Moselle	56 018	54 915	-1 103	-2,0	17,3	17,3	10,5	10,2
	Bas-Rhin	72 867	74 010	1 143	1,6	22,5	23,3	12,7	12,5
	Haut-Rhin	40 293	38 716	-1 577	-3,9	12,5	12,2	10,3	9,9
	Vosges	18 535	17 217	-1 318	-7,1	5,7	5,4	9,7	9,3
	Grand Est	323 263	318 152	-5 111	-1,6	100,0	100,0	11,3	11,2
Ensemble	Ardennes	29 883	28 032	-1 852	-6,2	4,5	4,3	10,8	10,4
	Aube	35 529	36 578	1 049	3,0	5,3	5,6	11,5	11,7
	Marne	75 807	74 675	-1 132	-1,5	11,4	11,3	13,2	13,2
	Haute-Marne	18 090	17 149	-941	-5,2	2,7	2,6	10,1	10,0
	Meurthe-et-Moselle	101 859	101 628	-231	-0,2	15,3	15,4	13,9	13,9
	Meuse	19 985	18 755	-1 231	-6,2	3,0	2,9	10,5	10,3
	Moselle	117 093	115 091	-2 002	-1,7	17,6	17,5	11,2	11,0
	Bas-Rhin	145 382	147 664	2 281	1,6	21,8	22,4	13,0	12,8
	Haut-Rhin	82 784	81 799	-985	-1,2	12,4	12,4	10,9	10,7
	Vosges	39 104	36 667	-2 437	-6,2	5,9	5,6	10,5	10,2
	Grand Est	665 517	658 037	-7 480	-1,1	100,0	100,0	12,0	11,8
	France métropolitaine	7 612 007	7 768 944	156 937	2,1	100,0	100,0	11,8	11,8

Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

Évolution positive

PERSONNES ACTIVES DE 15 À 24 ANS

Définition : La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent : exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ; aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être chômeur à la recherche d’un emploi ou exerçant une activité réduite ; être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ; être militaire du contingent (tant que cette situation existait). Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s’ajoutent les chômeurs en recherche d’emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

Le taux d’activité des 15 à 24 ans est plus élevé dans le Grand Est qu’en France métropolitaine

Le taux d’activité des 15 à 24 ans est plus élevé dans le Grand Est (43,5 %) qu’en France métropolitaine (41,6 %), particulièrement chez les hommes (+2,5 points). Les

hommes de 15 à 24 ans ont un taux d’activité supérieur aux femmes.

La part d’actifs occupés de 15 à 24 ans varie entre 38,2 % en Meurthe-et-Moselle à 51,4 % en Haute-Marne. Dans la région Grand Est, 43,5 % des jeunes dans cette tranche d’âge sont des personnes actives.

GRAPHIQUE 1 : PART DE PERSONNES ACTIVES DE 15 À 24 ANS EN 2021 SELON LES DÉPARTEMENTS (%)



Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

TABLEAU 2 : ACTIVITÉ DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR SEXE ET ÂGE EN 2021

	Grand Est			France métropolitaine		
	Population	Actifs	Taux d'activité (%)	Population	Actifs	Taux d'activité (%)
Hommes	1 734 453	1 341 150	77,3	20 033 734	15 523 691	77,5
15 à 24 ans	339 884	160 420	47,2	3 958 100	1 771 801	44,8
25 à 54 ans	1 031 676	966 723	93,7	12 078 702	11 302 642	93,6
55 à 64 ans	362 892	214 007	59,0	3 996 932	2 449 249	61,3
Femmes	1 742 952	1 241 250	71,2	20 493 444	14 822 350	72,3
15 à 24 ans	318 152	125 812	39,5	3 776 778	1 445 284	38,3
25 à 54 ans	1 040 500	905 049	87,0	12 425 937	10 916 007	87,8
55 à 64 ans	384 300	210 388	54,7	4 290 729	2 461 059	57,4
Ensemble	3 477 405	2 582 400	74,3	40 527 179	30 346 041	74,9
15 à 24 ans	658 037	286 232	43,5	7 734 878	3 217 085	41,6
25 à 54 ans	2 072 177	1 871 772	90,3	24 504 640	22 218 649	90,7
55 à 64 ans	747 191	424 396	56,8	8 287 661	4 910 308	59,2

Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

PERSONNES DE 15 À 24 ANS EN EMPLOI

Définition : Une personne en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d’une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc…) et de durée. Toutes les formes d’emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familial), que l’emploi soit déclaré ou non.

Le taux d’emploi des 15 à 24 ans est plus élevé dans le Grand Est qu’en France métropolitaine

Parmi les 658 051 jeunes de 15 à 24 ans dans le Grand Est, un tiers sont en emploi au sens du BIT. La part des jeunes en emploi croît nettement avec l’âge. Dans les Vosges, dans les Ardennes et dans la Meuse, parmi les jeunes de 15

à 24 ans en emploi, la part des jeunes de 15 à 18 ans est supérieure à 15 %, soit 3 points de plus que la moyenne régionale. Les possibilités de formation sont moindres que dans d’autres départements. Par conséquent, plus de jeunes se forment dans les départements voisins (voir tableau 9 page 10) ou se tournent plus rapidement vers l’emploi.

TABLEAU 3 : PART DES JEUNES DE 15 À 24 ANS EN EMPLOI SELON L’ÂGE ET LE DÉPARTEMENT EN 2021 (%)

Âge	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Vosges	Grand Est	France métro.
15 ans	1,7	1,6	1,2	1,1	0,8	1,9	0,9	1,6	1,7	1,8	1,4	1,2
16 ans	3,4	2,4	2,0	1,7	1,8	3,2	1,8	2,5	3,0	3,5	2,4	2,2
17 ans	3,7	3,1	2,4	3,0	2,1	3,5	2,4	2,9	3,4	3,8	2,8	2,8
18 ans	6,6	5,8	5,7	6,1	5,4	7,1	5,3	5,4	6,7	7,4	5,9	5,8
19 ans	8,5	9,1	7,7	8,2	8,8	10,0	8,0	8,4	9,0	9,3	8,5	8,4
20 ans	11,0	12,4	12,7	13,1	12,2	12,2	11,1	11,5	12,0	11,6	11,8	11,7
21 ans	14,0	14,0	14,5	15,5	14,9	13,5	14,3	14,1	14,0	14,5	14,3	14,1
22 ans	15,4	15,9	16,2	16,7	16,8	15,3	16,7	16,4	16,0	15,4	16,3	16,1
23 ans	17,7	16,7	18,1	17,0	18,0	16,8	19,2	18,0	16,5	15,9	17,7	18,0
24 ans	18,1	18,9	19,4	17,7	19,2	16,4	20,3	19,3	17,8	16,8	18,9	19,6
15-24 ans (en nombre)	9 158	11 621	23 591	6 826	29 657	7 065	37 960	50 789	29 752	13 195	219 614	2 469 803

Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

Le taux d’emploi des jeunes de 15 à 24 ans dans le Grand Est (33,4 %) est supérieur à la moyenne de la France métropolitaine (31,9 %). En Haute-Marne, 39,8 % des jeunes de

15 à 24 ans sont en emploi soit 6,4 points de plus que la moyenne régionale.

GRAPHIQUE 2 : PART DE PERSONNES EN EMPLOI DE 15 À 24 ANS EN 2021 (%)



Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

PERSONNES DE 15 À 24 ANS EN EMPLOI EN EUROPE

Le taux d'emploi des 15 à 24 ans a progressé de 6 points durant les dix dernières années en France

Eurostat, l'office statistique de l'Union Européenne, compile les données sur le taux d'emploi en Europe. Pour la France, les données sont issues de l'enquête emploi en continu.

La part de jeunes de 15 à 24 ans en emploi en France est proche de la moyenne européenne (34,6 % contre 35 %).

Parmi les pays voisins de la France, la part des 15 à 24 ans en emploi est nettement supérieure en Allemagne (51 %) et en Suisse (60,3 %). Elle est inférieure au Luxembourg (29,3 %), en Belgique (26,3 %), en Espagne (24,9 %) et en Italie (19,7 %). Aux Pays-Bas et en Islande, 3 jeunes de 15 à 24 ans sur 4 sont en emploi. Le taux d'emploi des 15 à 24 ans a progressé de 6 points durant les dix dernières années en France.

TABLEAU 4 : TAUX D'EMPLOI DES 15 À 24 ANS EN EUROPE (%)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pays-Bas	66,6	68,6	68,6	70,0	71,6	72,9	70,0	71,7	75,5	76,5	76,0
Islande	70,5	73,1	77,6	75,8	75,4	71,7	65,5	65,6	71,2	71,7	74,6
Suisse	62,1	61,6	62,5	63,1	62,6	61,2	59,4	60,5	61,6	61,5	60,3
Danemark	50,0	51,3	52,3	52,9	53,7	55,0	53,2	53,9	56,1	57,0	59,0
Norvège	52,2	52,2	50,5	50,2	51,4	52,3	51,5	53,4	57,9	58,5	58,1
Autriche	52,1	51,3	51,0	50,6	51,3	51,6	49,8	50,2	51,9	53,1	51,3
Allemagne	45,4	44,7	45,1	45,9	46,5	47,8	47,4	48,4	50,3	50,8	51,0
Malte	46,7	45,6	46,2	47,3	49,4	48,9	46,8	47,1	51,0	50,4	50,9
Irlande	36,8	37,8	42,0	39,9	40,3	41,2	35,9	42,7	47,4	48,2	47,9
Finlande	41,2	40,0	41,3	42,5	43,6	44,1	40,9	43,8	46,3	45,9	43,3
Suède	43,3	44,4	44,9	45,3	45,1	44,3	39,8	40,7	44,5	44,8	43,0
Turquie	33,5	34,1	34,1	34,4	35,0	33,1	29,2	32,2	35,3	37,6	39,3
Estonie	33,6	35,2	36,9	39,1	40,8	38,6	34,5	33,5	36,5	36,1	35,4
Chypre	25,8	25,5	26,4	27,6	31,3	31,2	31,3	33,7	34,0	35,1	35,4
Union européenne - 27 pays	29,9	30,4	31,1	32,2	33,0	33,5	31,5	32,7	34,7	35,2	35,0
France	28,1	28,5	28,4	29,2	30,2	30,1	28,9	32,2	34,9	35,2	34,6
Slovénie	25,6	28,3	27,2	33,1	33,5	31,7	25,8	29,5	32,3	32,6	33,0
Lituanie	27,6	28,3	30,2	30,4	32,4	32,9	29,4	31,1	32,0	30,8	30,8
Lettonie	32,5	34,5	32,7	33,0	33,1	31,7	29,6	27,9	30,6	30,6	29,8
Luxembourg	20,4	29,1	24,9	25,8	28,4	28,7	24,9	29,4	27,6	29,0	29,3
Pologne	25,4	25,7	28,1	29,4	30,8	31,7	28,3	27,6	28,3	28,7	28,5
Hongrie	24,0	26,1	28,7	29,6	29,8	28,6	27,5	26,8	27,1	27,5	27,2
Portugal	22,4	22,9	24,0	25,9	27,3	27,9	23,6	23,0	25,4	28,1	27,2
Belgique	23,2	23,4	22,7	22,7	25,0	26,6	23,9	24,7	26,0	26,5	26,3
Croatie	17,7	19,0	25,5	26,0	25,8	27,9	26,0	26,0	28,0	25,4	25,7
Espagne	16,7	17,9	18,4	20,5	21,7	22,3	18,5	20,5	22,9	23,6	24,9
Serbie	15,5	17,1	20,0	21,0	21,1	21,4	20,7	24,4	24,2	23,9	24,9
Tchéquie	27,1	28,4	28,6	29,1	28,4	28,0	25,1	24,8	25,7	25,5	24,5
Slovaquie	21,9	23,4	25,3	27,0	27,6	25,0	22,8	20,8	21,3	21,7	21,8
Italie	15,5	15,6	16,5	17,1	17,6	18,4	16,6	17,5	19,8	20,4	19,7
Roumanie	17,8	19,5	17,9	20,1	20,4	20,5	20,5	21,2	19,7	18,7	19,2
Grèce	13,5	13,4	13,2	14,5	14,3	14,8	13,0	13,4	16,1	18,3	18,5
Bulgarie	19,3	19,0	18,4	21,3	19,3	20,3	17,5	16,5	19,4	18,8	17,3

Source :Eurostat

Pays frontaliers de la France

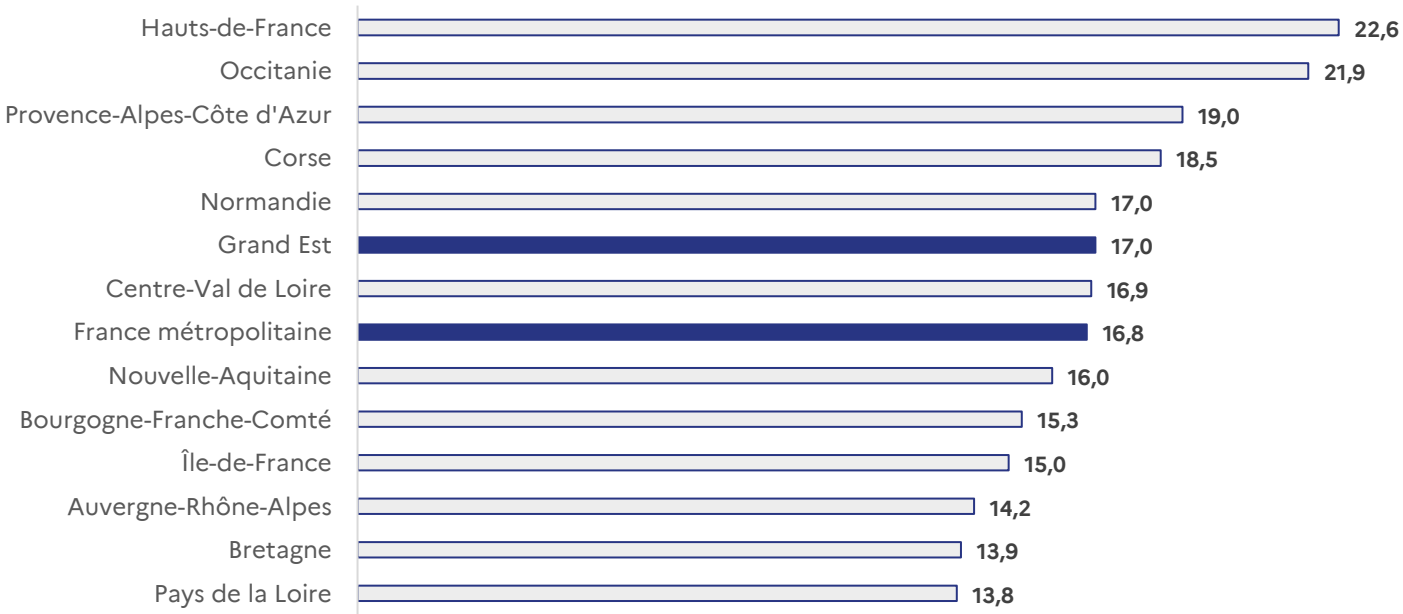
TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DES JEUNES DE 15 À 24 ANS

Le taux de chômage des jeunes est nettement supérieur à celui du reste de la population

En 2023, le taux de chômage des jeunes varie de 22,6 % dans la région Hauts-de-France à 13,8 % dans la région Pays de la Loire. Il s'élève à 17 % dans le Grand Est, un taux

légèrement supérieur au niveau national (16,8 %). Quatre départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle et Haute-Marne) enregistrent des taux de chômage des jeunes inférieurs aux niveaux régional et national. Sur les dix dernières années, le recul est important dans tous les départements.

GRAPHIQUE 3 : TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DES 15-24 ANS DANS LES RÉGIONS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2023 (%)



Source : Insee, taux de chômage localisés

TABLEAU 5 : TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS SELON LA TRANCHE D'ÂGE EN 2023 ET ÉVOLUTION ANNUELLE 15-24 ANS (%)

	15-24 ans											Ensemble	25-49 ans	50 ans ou +
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023		
Ardennes	34,8	33,4	33,8	33,2	29,0	26,9	27,3	27,6	24,0	23,3	24,2	9,7	8,7	6,6
Aube	30,9	30,7	32,1	32,5	29,4	27,7	26,4	27,0	24,6	23,2	23,1	9,6	8,8	6,3
Marne	26,5	25,7	25,6	25,1	22,6	20,9	19,6	20,5	18,0	17,1	17,3	7,3	6,6	4,7
Haute-Marne	25,8	24,8	25,6	25,0	22,3	21,5	19,4	19,8	17,0	16,0	16,6	6,5	5,6	4,3
Meurthe-et-Moselle	26,2	25,1	25,7	25,7	23,8	21,3	19,7	20,8	18,0	16,5	16,5	7,0	6,2	5,0
Meuse	29,1	27,8	28,2	28,1	25,1	23,5	20,2	20,3	18,6	17,8	17,4	7,3	6,3	5,4
Moselle	28,0	27,2	27,2	27,1	25,1	22,9	21,5	22,2	19,2	17,2	17,1	7,1	6,4	5,2
Bas-Rhin	22,5	21,5	22,2	22,1	20,3	18,3	17,1	18,1	15,6	14,3	14,4	6,3	5,9	4,3
Haut-Rhin	26,0	24,6	25,3	25,6	22,8	20,4	19,8	21,8	18,6	16,3	16,2	7,0	6,4	5,1
Vosges	31,5	31,2	31,8	30,5	26,6	24,2	22,6	22,5	19,0	17,6	18,2	7,7	6,8	5,7
Grand Est	26,8	25,9	26,4	26,2	23,7	21,6	20,3	21,2	18,4	16,9	17,0	7,2	6,5	5,0
France métropolitaine	25,7	24,9	25,5	25,5	22,9	21,4	20,2	21,1	18,5	16,9	16,8	7,1	6,5	4,9

Source : Insee, taux de chômage localisés

Remarque : Le taux de chômage est calculé au sein des seuls actifs. Or, avant 25 ans, la plupart des jeunes sont encore en études et peu sont donc actifs. En rapportant à la population totale, l'écart entre la part des chômeurs parmi les 15-24 ans (7,3 %) et celle mesurée parmi les 15-64 ans (5,5 %) est moindre.

DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS

Entre 2014 et 2024, le nombre de DEFM de catégorie ABC de moins de 25 ans a baissé de 24,3 % dans le Grand Est

Sur une période de dix ans, le nombre de DEFM de catégorie ABC de moins de 25 ans a baissé de 24,3 % dans le Grand Est et de 14,5 % en France Métropolitaine. Entre 2020 et 2022, un nouveau recul des DEFM de moins de

25 ans est perceptible, période marquée par l'impact du premier confinement et une levée progressive des mesures de restriction (confinement). Plus récemment, en 2023 et 2024, la progression du nombre de DEFM de moins de 25 ans est plus importante en France métropolitaine (+10,5 %) que dans le Grand Est (+7,2 %). La Meurthe-et-Moselle et les Vosges sont les seuls départements qui enregistrent des baisses en 2024.

TABLEAU 6 : ÉVOLUTION ANNUELLE DES DEFM ABC DE MOINS DE 25 ANS (%)

	2014 / 2015	2015 / 2016	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024
Ardennes	-3,0	-9,1	-4,2	-1,7	-2,0	0,0	-9,1	-2,2	7,4	1,8
Aube	-3,6	-5,0	-0,7	-2,1	-4,0	7,4	-11,0	-3,9	2,7	4,2
Marne	-2,8	-6,6	-2,1	-2,9	-7,0	6,8	-9,1	-1,3	3,7	2,7
Haute-Marne	-8,6	-9,0	1,9	-6,9	-4,0	5,2	-12,8	-3,4	3,5	2,3
Meurthe-et-Moselle	-4,5	-6,4	-2,9	-7,5	-1,6	6,9	-12,1	-5,8	3,3	-0,9
Meuse	-3,1	-10,3	-3,5	-2,7	-9,9	6,3	-7,4	-5,3	-0,6	6,2
Moselle	-4,4	-6,5	-3,2	-7,6	-5,5	8,8	-14,2	-5,6	4,0	2,5
Bas-Rhin	-1,2	-6,3	-3,4	-3,3	-5,9	10,2	-14,3	-5,7	7,8	2,3
Haut-Rhin	0,2	-7,0	-5,8	-3,7	0,6	6,4	-15,2	-9,4	7,9	2,7
Vosges	-2,6	-11,7	-1,4	-6,5	-1,7	-1,1	-12,8	-1,5	3,7	-0,8
Grand Est	-2,9	-7,2	-3,1	-4,8	-4,0	6,7	-12,7	-5,0	5,0	2,1
France métropolitaine	-0,5	-6,3	-1,1	-1,8	-4,9	8,2	-13,5	-4,0	5,2	5,1

Source : STMT - France Travail, Dares

La part de DEFM ABC de moins de 25 ans varie suivant les départements du Grand Est en 2024

La part de DEFM de moins de 25 ans varie de 12,7 % dans le Haut-Rhin à 16 % dans la Haute-Marne. Trois départements

(Bas-Rhin, Moselle et Haut-Rhin) enregistrent des parts inférieures à la moyenne régionale. C'est également dans ces trois départements que les personnes en emploi (tableau 3) sont les plus nombreuses.

GRAPHIQUE 4 : PART DES DEFM ABC DE MOINS DE 25 ANS EN 2024 (%)



Source : STMT - France Travail, Dares

Le chômage de longue durée progresse chez les jeunes de moins de 25 ans

Près d'un jeune sur cinq (19,5 % soit 11 049) est au chômage depuis plus d'un an dans le Grand Est au 4^e trimestre 2024. La part de chômeurs de longue durée de moins de 25 ans

varie de 17,9 % dans le Haut-Rhin à 22,5 % dans les Vosges. Au 4^e trimestre 2024, le chômage de longue durée des jeunes de moins de 25 ans a progressé de 4,1 % par rapport au 4^e trimestre 2023. Tous les départements du Grand Est sont concernés, particulièrement l'Aube (+9,1 %), la Haute-Marne (+9,0 %) et le Haut-Rhin (+7,6 %).

GRAPHIQUE 5 : PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS AVEC UNE ANCIENNETÉ DE 1 AN ET PLUS (%)



Source : STMT - France Travail, Dares

TABLEAU 7 : DEFM ABC DE MOINS DE 25 ANS SELON LA DURÉE D'INSCRIPTION

	Moins d'un an		1 an et plus		Ensemble	
	Nombre	Évolution fin 2023 / fin 2024	Nombre	Évolution fin 2023 / fin 2024	Nombre	Évolution fin 2023 / fin 2024
Ardennes	2 753	2,8	715	4,4	3 468	3,1
Aube	3 176	2,8	849	9,1	4 025	4,1
Marne	5 109	3,0	1 339	2,8	6 448	3,0
Haute-Marne	1 411	-1,2	375	9,0	1 786	0,8
Meurthe-et-Moselle	5 710	-0,3	1 288	1,3	6 998	0,0
Meuse	1 530	6,5	389	5,1	1 919	6,2
Moselle	8 053	1,7	1 794	2,2	9 847	1,8
Bas-Rhin	8 965	2,0	2 111	4,0	11 076	2,4
Haut-Rhin	5 982	0,6	1 305	7,6	7 287	1,8
Vosges	3 047	-2,4	884	1,8	3 931	-1,5
Grand Est	45 736	1,4	11 049	4,1	56 785	1,9

Source : STMT - France Travail, Dares / Situation au 4^e trimestre 2024 - Données brutes

JEUNES SCOLARISÉS DU 1^{ER} ET SECOND DEGRÉ DANS LE GRAND EST

Des jeunes de 15 à 17 ans fortement scolarisés et à partir de 18 ans des disparités selon les départements

Conséquence de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, 95 % des jeunes de 15 à 17 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement, pour la plupart dans un lycée. À partir de 18 ans, le taux de scolarisation diminue

régulièrement avec l'âge. Une partie des 18 à 24 ans cumule emploi et études (voir tableau 3 page 5). On constate une nette différence entre les départements avec une part élevée de jeunes de 18 à 24 ans scolarisés (Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin et Marne) et ceux avec une part très inférieure à la moyenne régionale (Vosges, Meuse, Haute-Marne et Ardennes).

44 % des jeunes scolarisés étudient hors de leur zone d'emploi de résidence

Dans les grandes métropoles de Strasbourg et de Reims, en lien avec l'offre de formation, plus des deux tiers étudient

dans la zone d'emploi de résidence. Dans les zones d'emploi de Sarrebourg, Sedan et Verdun, près des deux tiers de la population scolarisée étudient hors de la zone de résidence.

TABLEAU 8 : POPULATION SCOLARISÉE PAR TRANCHE D'ÂGE

		Ardennes	Aube	Haute-Marne	Marne	M.-et-Moselle	Meuse	Moselle	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Vosges	Grand Est
15-17 ans	Popation totale	10 473	11 665	6 102	20 820	26 609	7 074	37 216	40 282	28 446	13 637	202 323
	Population scolarisée	9 834	11 052	5 829	19 806	25 419	6 772	35 591	38 356	27 127	12 917	192 703
	Part pop. scolarisée (%)	93,9	94,7	95,5	95,1	95,5	95,7	95,6	95,2	95,4	94,7	95,2
18-24 ans	Popation totale	17 559	24 913	11 047	53 856	75 019	11 681	77 875	107 382	53 353	23 029	455 714
	Population scolarisée	5 847	11 089	2 986	29 839	45 545	3 611	35 189	60 987	21 456	8 299	224 848
	Part pop. scolarisée (%)	33,3	44,5	27,0	55,4	60,7	30,9	45,2	56,8	40,2	36,0	49,3

Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

TABLEAU 9 : POPULATION SCOLARISÉE SELON LA ZONE D'EMPLOI DE RÉSIDENCE ET LE LIEU DE LA SCOLARISATION

Zone d'emploi de résidence	Population scolarisée dans un établissement de la ZE	Population scolarisée dans un établissement hors de la ZE	Total de la population scolarisée	Part de la population scolarisée hors de la ZE de résidence (en %)
Bar-le-Duc	5 744	7 141	12 884	55
Châlons-en-Champagne	13 395	10 478	23 874	44
Charleville-Mézières	17 785	14 225	32 010	44
Chaumont	10 203	12 120	22 324	54
Colmar	22 313	19 792	42 105	47
Épernay	7 596	8 991	16 587	54
Épinal	18 181	18 957	37 138	51
Forbach	11 993	9 323	21 316	44
Haguenau	24 707	24 665	49 372	50
Metz	59 082	41 319	100 401	41
Mulhouse	55 574	39 548	95 122	42
Nancy	79 182	61 840	141 021	44
Reims	59 784	26 060	85 844	30
Remiremont	7 398	7 529	14 926	50
Romilly-sur-Seine	8 175	9 413	17 589	54
Saint-Avold	11 135	13 372	24 507	55
Saint-Dié-des-Vosges	7 982	8 353	16 335	51
Saint-Louis	10 620	11 795	22 415	53
Sarrebourg	8 839	12 654	21 492	59
Sarreguemines	9 558	12 636	22 195	57
Sedan	7 674	11 175	18 849	59
Sélestat	10 650	11 034	21 685	51
Strasbourg	131 244	59 793	191 036	31
Thionville	39 762	38 542	78 304	49
Troyes	31 248	27 942	59 191	47
Verdun	5 785	9 361	15 146	62
Vitry-le-François Saint-Dizier	10 501	11 711	22 212	53
Grand Est	686 111	539 767	1 225 878	44

Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

 Part supérieure à la part régionale

JEUNES SANS DIPLÔME**33 765 jeunes de 15 à 24 ans sont sans diplôme en 2021 dans le Grand Est**

13,9 % des jeunes de 15 à 24 ans sont sans diplôme dans le Grand Est. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la

France métropolitaine (13,1 %). Les hommes sont plus souvent sans diplôme que les femmes (15,4 % contre 12,1 % dans le Grand Est et 14,8 % contre 11,1 % en France métropolitaine). Dans le département des Ardennes les jeunes sont plus souvent sans diplôme (16,7 %).

TABLEAU 10 : NOMBRE DE JEUNES DE 15 À 24 ANS PAR NIVEAU DE DIPLÔME

		Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	BEPC, brevet des collèges, DNB	CAP, BEP ou équivalent	Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	Dipl. enseign. Sup. de niveau bac + 2	Dipl. enseign. Sup. de niveau bac + 3 et plus	Ensemble	Part des jeunes sans diplôme (en %)
Ardennes	Ensemble	2 088	1 077	2 643	4 028	1 503	1 188	12 526	16,7
	Homme	1 211	601	1 593	2 292	804	490	6 991	17,3
	Femme	877	475	1 049	1 736	699	699	5 536	15,8
Aube	Ensemble	2 179	1 319	2 944	4 967	1 641	1 528	14 576	14,9
	Homme	1 402	793	1 837	2 796	823	630	8 281	16,9
	Femme	777	526	1 107	2 171	817	896	6 295	12,3
Marne	Ensemble	3 713	1 844	4 666	8 784	3 035	3 487	25 530	14,5
	Homme	2 271	1 069	2 971	4 901	1 534	1 471	14 218	16,0
	Femme	1 443	775	1 695	3 882	1 501	2 016	11 312	12,8
Haute-Marne	Ensemble	1 126	632	1 574	3 364	971	687	8 355	13,5
	Homme	706	344	950	2 092	507	262	4 861	14,5
	Femme	420	288	624	1 271	464	425	3 494	12,0
Meurthe-et-Moselle	Ensemble	4 443	2 001	4 722	11 584	3 618	4 714	31 080	14,3
	Homme	2 789	1 180	2 926	6 268	1 854	2 127	17 141	16,3
	Femme	1 654	821	1 796	5 318	1 764	2 587	13 939	11,9
Meuse	Ensemble	1 197	636	1 627	3 339	1 038	705	8 542	14,0
	Homme	729	380	1 101	1 918	586	284	4 999	14,6
	Femme	468	256	526	1 421	453	421	3 543	13,2
Moselle	Ensemble	5 972	2 978	7 209	15 892	5 505	6 562	44 119	13,5
	Homme	3 575	1 799	4 546	9 058	2 863	2 894	24 735	14,5
	Femme	2 397	1 178	2 663	6 834	2 642	3 670	19 384	12,4
Bas-Rhin	Ensemble	6 322	2 861	8 540	16 675	5 937	8 249	48 585	13,0
	Homme	3 991	1 701	5 426	9 219	3 076	3 441	26 854	14,9
	Femme	2 331	1 160	3 114	7 456	2 861	4 807	21 729	10,7
Haut-Rhin	Ensemble	4 510	2 183	6 549	11 643	3 997	4 394	33 275	13,6
	Homme	2 814	1 315	4 219	6 482	2 114	1 836	18 781	15,0
	Femme	1 696	869	2 329	5 161	1 882	2 557	14 494	11,7
Vosges	Ensemble	2 215	1 270	3 133	5 696	1 780	1 431	15 526	14,3
	Homme	1 415	727	2 002	3 080	907	597	8 728	16,2
	Femme	798	543	1 131	2 616	873	835	6 797	11,7
Grand Est	Ensemble	33 765	16 801	43 607	85 972	29 025	32 945	242 114	13,9
	Homme	20 903	9 909	27 571	48 106	15 068	14 032	135 589	15,4
	Femme	12 861	6 891	16 034	37 866	13 956	18 913	106 523	12,1
France métropolitaine	Ensemble	349 371	190 982	452 446	936 631	313 887	419 694	2 663 010	13,1
	Homme	218 377	112 160	285 409	515 817	166 895	179 030	1 477 687	14,8
	Femme	130 994	78 823	167 037	420 814	146 992	240 663	1 185 324	11,1

Source : Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

 Part supérieure à la part régionale

JEUNES NEET (NI EN ÉTUDES, NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION)**Tous les départements du Grand Est enregistrent une baisse des NEET de 16 à 25 ans entre 2015 et 2021**

Le Grand Est compte 112 175 NEET en 2021. La part de NEET reste légèrement supérieure à celle de la France

métropolitaine (17,20 % contre 16,80 %). Tous les départements enregistrent un recul du nombre de jeunes NEET entre 2015 et 2021. La part de NEET varie de 14,4 % dans le Bas-Rhin à 24,2 % dans les Ardennes.

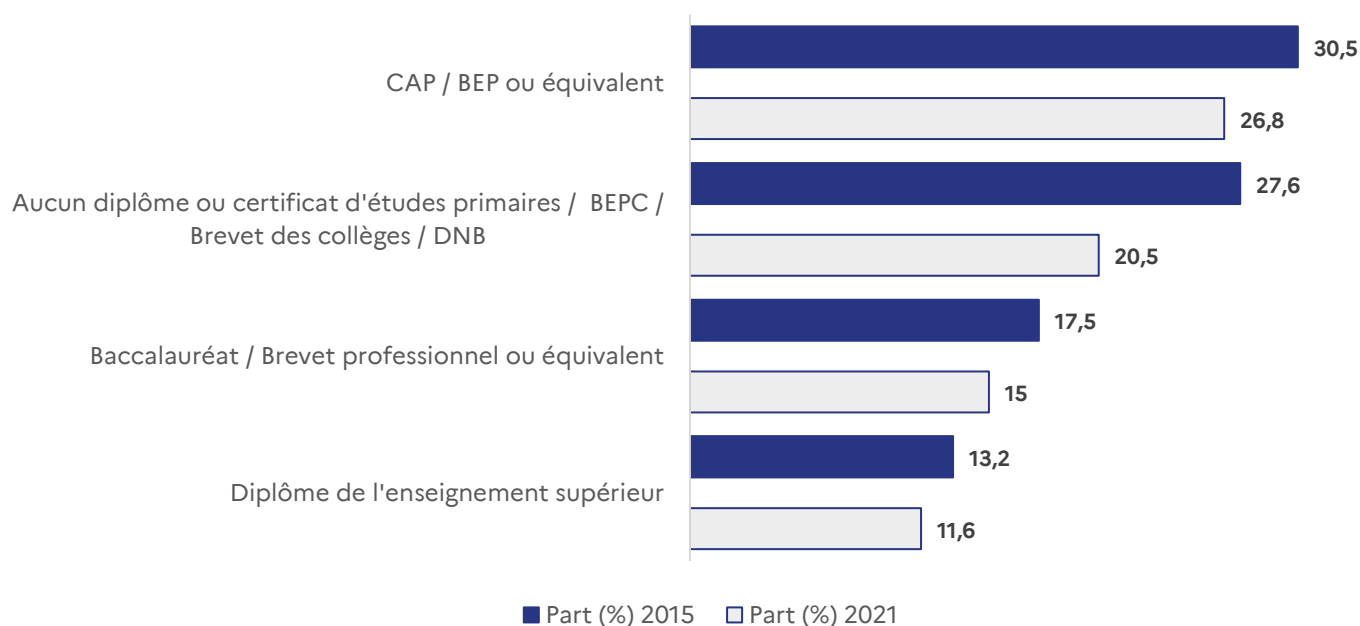
TABLEAU 11 : NOMBRE, PART ET ÉVOLUTION DE NEET ENTRE 2015 ET 2021

	2015	2021	Évolution 2015 / 2021 (%)	Part en 2015 (%)	Part en 2021 (%)
Ardennes	7 834	6 565	-16,2	26,9	24,2
Aube	8 111	7 273	-10,3	23,1	20,3
Marne	14 330	12 395	-13,5	18,8	16,7
Haute-Marne	4 096	3 341	-18,4	22,8	20,0
Meurthe-et-Moselle	18 094	15 438	-14,7	17,6	15,2
Meuse	4 625	3 608	-22,0	23,6	19,9
Moselle	24 492	20 039	-18,2	20,8	17,5
Bas-Rhin	24 776	21 435	-13,5	16,9	14,4
Haut-Rhin	17 732	15 035	-15,2	21,6	18,7
Vosges	9 115	7 046	-22,7	24,0	19,9
Grand Est	133 205	112 175	-15,8	20,0	17,2
France métropolitaine	1 454 736	1 285 863	-11,6	19,2	16,8

Source : Insee, Recensement de la population 2015 et 2021, exploitation principale

La situation des NEET varie avec le niveau de formation. Ainsi 26,6 % des jeunes de moins de 25 ans sont en situation de NEET avec un diplôme de niveau Baccalauréat ou avec un diplôme de l'enseignement supérieur en 2021.

Entre 2015 et 2021, la baisse de la part de jeunes NEET est plus sensible dans les niveaux de formation les moins élevés (CAP / BEP : -4 points ; aucun diplôme : -7 points).

GRAPHIQUE 6 : PART DE NEET DE 16 À 25 ANS DANS LE GRAND EST PAR NIVEAU DE FORMATION EN 2015 ET 2021 (%)

Source : Insee, Recensement de la population 2015 et 2021, exploitation principale

POLITIQUES PUBLIQUES

LES CONTRATS EN ALTERNANCE : CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat d'apprentissage : Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de suivre par alternance des périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis. L'apprenti doit être âgé au minimum de 16 ans et au maximum de 29 ans révolus. Il n'y a pas d'âge maximum dans les cas suivants : apprenti reconnu travailleur handicapé, apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme et apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau. Le contrat d'apprentissage est conclu au moyen du formulaire cerfa n°10103. Il peut être à durée limitée (CDL) d'une durée de 6 mois au minimum à 3 ans au maximum. Il peut également être à durée indéterminée (CDI). Le contrat est signé par l'employeur et l'apprenti.

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation :

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic	43% du Smic	53% du Smic	100% du Smic
2 ^e année	39% du Smic	51% du Smic	61% du Smic	100% du Smic
3 ^e année	55% du Smic	67% du Smic	78% du Smic	100% du Smic

Avec le Smic brut à 1801,80 € au 20 octobre 2025

Les aides à l'apprentissage : Le décret n°2025-174 définit l'aide exceptionnelle 2025, applicable au lendemain de la date de parution du décret.

- 6 000 € lorsque les apprentis sont en situation de handicap, cumulables avec les autres aides spécifiques ;
 - 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (la première année du contrat) ;
 - 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus (sous conditions notamment de la proportion de contrats d'alternance dans leur effectif total au 31 décembre de l'année suivant la conclusion du contrat, selon les mêmes dispositions que précédemment).
- Le décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 prévoit une participation forfaitaire de l'entreprise à hauteur de 750 euros à partir du 1^{er} juillet 2025 pour les contrats de niveau bac+3 et plus.

Le contrat de professionnalisation : Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition, dans le cadre de la formation continue, d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes. Les bénéficiaires sont les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, pour compléter leur formation initiale. Mais le contrat de professionnalisation s'adresse également aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Le bénéficiaire perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation :

Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation	Moins de 21 ans	21 ans à 25 ans révolus	26 ans et plus
Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Au moins 55 % du SMIC	Au moins 70 % du SMIC	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable
Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur	Au moins 65 % du SMIC	Au moins 80 % du SMIC	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

L'embauche en contrat de professionnalisation fait l'objet d'aides dont le montant et la nature dépendent du salarié recruté : Toute embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus en contrat de professionnalisation, CDD ou CDI, est concernée par une aide de 2 000 €. La personne embauchée ne doit pas avoir fait partie de l'entreprise durant les 6 mois avant la signature du contrat. Le poste occupé ne doit pas avoir fait l'objet d'un licenciement économique dans les 6 mois qui précèdent l'embauche. L'employeur qui souhaite recruter une personne handicapée en contrat de professionnalisation peut bénéficier d'une aide si le contrat est d'une durée d'au moins 6 mois et de 24 heures par semaine minimum. Son montant maximum s'élève à 3 000 €. Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) qui embauche en contrat de professionnalisation des salariés rencontrant des difficultés d'insertion peut bénéficier d'une aide. La convention est signée avec la Dreets. Le montant de cette aide est de 814 € par salarié accompagné et par année pleine.

Contrat d'apprentissage et de professionnalisation ont des objectifs de formation orientés vers des publics différents : l'apprentissage, à vocation diplômante, est destiné en priorité à la formation professionnelle des jeunes quand le contrat de professionnalisation vise à insérer des publics éloignés de l'emploi.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Depuis 2021, le nombre de contrats d'apprentissage signés par des jeunes de moins de 25 ans progresse

Depuis 2021, le nombre de contrats d'apprentissage signés par des jeunes de moins de 25 ans progresse, notamment

entre 2021 et 2022. L'année 2023 enregistre une quasi-stabilité dans le Grand Est et une légère hausse en France métropolitaine par rapport à 2022. Les entrées progressent à nouveau en 2024, et tous les départements y participent hormis la Haute-Marne et le Haut-Rhin.

TABLEAU 12 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE DE MOINS DE 25 ANS ENTRE 2021 À 2024

	2021	2022	2023	2024	Évolution 2021 / 2024 (en %)	Évolution 2023 / 2024 (en %)
Ardennes	1 949	2 127	2 090	2 292	17,6	9,7
Aube	2 356	2 541	2 613	2 665	13,1	2,0
Marne	4 988	5 769	6 076	6 188	24,1	1,9
Haute-Marne	1 154	1 284	1 302	1 292	11,9	-0,8
Meurthe-et-Moselle	6 116	7 300	7 185	7 406	21,1	3,1
Meuse	1 211	1 303	1 351	1 378	13,8	2,0
Moselle	7 655	8 773	8 721	8 835	15,4	1,3
Bas-Rhin	12 079	13 573	13 505	13 998	15,9	3,7
Haut-Rhin	6 573	7 612	7 445	7 422	12,9	-0,3
Vosges	3 041	3 335	3 322	3 356	10,4	1,0
Grand Est	47 122	53 616	53 609	54 833	16,4	2,3
France métropolitaine	644 797	732 202	745 698	764 847	18,6	2,6

Source : Dares, Apprentissage

Évolution supérieure à l'évolution régionale

En cohérence avec le fait qu'il s'agit d'une mesure pour les jeunes de 29 ans et moins (sauf l'exception liée à la reconnaissance de travailleur handicapé), la part de jeunes de

moins de 25 ans est très élevée dans le contrat d'apprentissage tant au niveau national qu'au niveau régional.

GRAPHIQUE 7 : PART DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS DANS UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN 2024 (%)



Source : Dares, Apprentissage

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La baisse du nombre de jeunes de moins de 25 ans en contrat de professionnalisation est concomitante à la baisse générale des contrats de professionnalisation

Les contrats de professionnalisation sont en forte baisse entre 2023 et 2024 tous âges confondus (-24,7 % en

France, -21,6 % dans le Grand Est), et plus particulièrement pour les jeunes de moins de 25 ans quel que soit le département ainsi qu'au niveau national (- 28,9 % en France, -26,7 % en Grand Est). Cette tendance à la baisse des contrats de professionnalisation consolide l'apprentissage pour les jeunes.

TABLEAU 13 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION DES MOINS DE 25 ANS

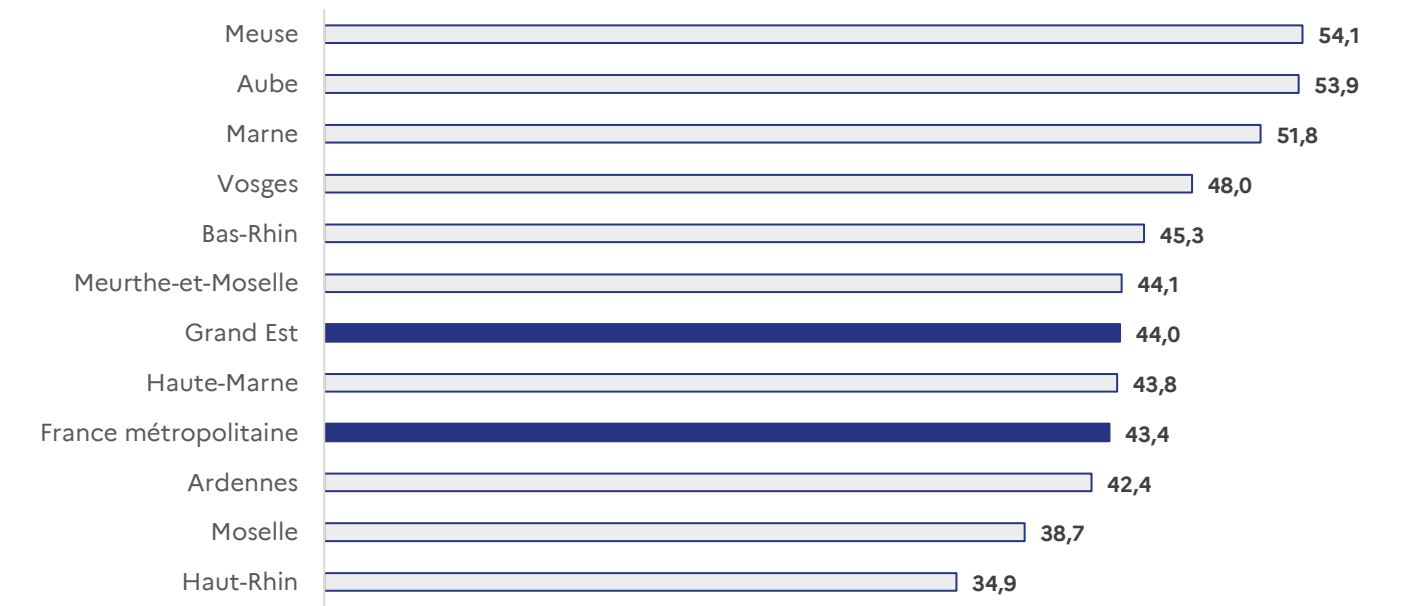
	2023	2024	Évolution 2023 / 2024 (en %)
Ardennes	261	176	-32,6
Aube	228	181	-20,6
Marne	437	308	-29,5
Haute-Marne	49	39	-20,4
Meurthe-et-Moselle	443	346	-21,9
Meuse	89	53	-40,4
Moselle	625	458	-26,7
Bas-Rhin	715	547	-23,5
Haut-Rhin	272	195	-28,3
Vosges	246	165	-32,9
Grand Est	3 365	2 468	-26,7
France métropolitaine	53 041	37 731	-28,9

Source : Dares, Système d'information sur les contrats de professionnalisation

Les jeunes de moins de 25 ans représentent moins de la moitié des personnes qui préparent un contrat de professionnalisation en 2024 aussi bien dans le Grand Est (44 %)

qu'en France métropolitaine (43 %). Dans la Meuse, l'Aube et la Marne, plus de la moitié des personnes en contrat de professionnalisation sont des jeunes de moins de 25 ans.

GRAPHIQUE 8 : PART DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS DANS UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EN 2024 (%)



Source : Dares, Système d'information sur les contrats de professionnalisation

LES JEUNES EN MISSION LOCALE (ML)

Le nombre de nouveaux arrivants de 16 à 25 ans en mission locale progresse en 2023 et 2024 dans la région Grand Est

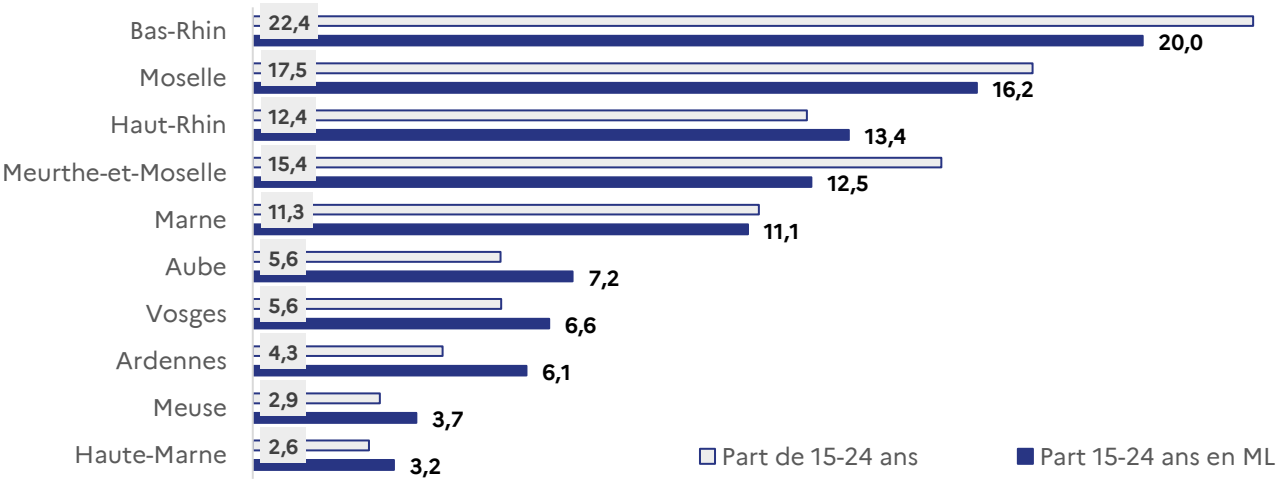
Les missions locales du Grand Est ont reçu 31 568 nouveaux arrivants en 2024, soit 6 % de plus qu'en 2023. Sur les dix départements, sept progressent et trois sont en baisse (Ardennes, Haute-Marne et Meuse). Les départements du

Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont des taux de progression supérieurs à 10 %. Les Ardennes et l'Aube ont une proportion de nouveaux arrivants en missions locales (respectivement 6,1 % et 7,2 %) supérieurs à leur proportion de population de 15 à 24 ans (respectivement 4,3 % et 5,6 %). À l'inverse, en Meurthe-et-Moselle et dans le Bas-Rhin, la part de la population de 15-24 ans est supérieure à celle des nouveaux arrivants en ML.

TABLEAU 14 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE 16 À 25 ANS EN MISSION LOCALE ENTRE 2022 ET 2024

	2022	2023	2024	Évolution 2022 / 2023 (en %)	Évolution 2023 / 2024 (en %)
Ardennes	2 048	1 983	1 938	-3,2	-2,3
Aube	2 174	2 198	2 264	1,1	3,0
Marne	3 275	3 321	3 506	1,4	5,6
Haute-Marne	1 104	1 069	1 000	-3,2	-6,5
Meurthe-et-Moselle	3 754	3 725	3 955	-0,8	6,2
Meuse	1 111	1 186	1 158	6,8	-2,4
Moselle	4 625	4 862	5 126	5,1	5,4
Bas-Rhin	5 020	5 632	6 301	12,2	11,9
Haut-Rhin	3 416	3 719	4 221	8,9	13,5
Vosges	1 796	2 047	2 099	14,0	2,5
Grand Est	28 323	29 742	31 568	5,0	6,1
France métropolitaine	732 202	745 698	764 847	18,6	2,6

GRAPHIQUE 9 : PART DE LA POPULATION DE 15 À 24 ANS ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS EN MISSION LOCALE (%)



Source : i-milo / Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

Sur les 43 missions locales, 11 ont reçu moins de nouveaux arrivants en 2024 et 32 en ont reçu plus qu'en 2023. Entre 2022 et 2024, le Grand Est a enregistré 3 245 nouveaux arrivants dans les missions locales. Parmi les 43 missions locales du Grand Est, celles de Strasbourg (+907), de Mulhouse (+751), du Pays Messin (+396), d'Épinal (+229), de Colmar (+211), de Sarreguemines (+158) et de Haguenau (+150) regroupent 2 602 nouveaux arrivants soit huit sur dix. À l'inverse, les missions locales de Charleville-Mézières

(-120), Thann (-78), Chaumont (-64), Thionville (-61), Langres (-59) et Sud-Ardennes (-40) ont enregistrées une baisse cumulée de 13 %, soit 422 nouveaux arrivants de moins que deux ans auparavant. La part de nouveaux arrivants issus de QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) est essentiellement supérieure à la moyenne régionale dans les missions locales de Mulhouse (34 %), de Reims (30 %), de Strasbourg (28,9 %), de Sedan (27,5 %), de Troyes (24,3 %) et de Longwy (23,5 %). Voir tableau 15 page suivante.

TABLEAU 15 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES PREMIERS ARRIVANTS DE 16 À 25 ANS EN MISSION LOCALE ET PART EN QPV

Missions locales	2022	2023	2024	Part QPV en 2024 (%)	Évolution 2022 / 2023 (%)	Évolution 2023 / 2024 (%)
Charleville-Mézières	1 014	961	894	20,4	-5,2	-7,0
Sud Ardennes	355	315	315	4,8	-11,3	0,0
Nord Ardennes	221	228	285	0,0	3,2	25,0
Sedan	458	479	444	27,5	4,6	-7,3
Côte des Bar	236	217	216	0,0	-8,1	-0,5
Romilly-sur-Seine	380	417	450	7,1	9,7	7,9
Troyes	1 558	1 564	1 598	24,3	0,4	2,2
Rurale du Nord	161	170	205	0,5	5,6	20,6
Châlons-en-Champagne	749	767	865	19,2	2,4	12,8
Épernay	503	509	512	18,4	1,2	0,6
Reims	1 566	1 630	1 661	30,0	4,1	1,9
Vitry-le-François	296	245	263	11,4	-17,2	7,3
Chaumont	388	352	324	13,3	-9,3	-8,0
Langres	263	229	204	15,2	-12,9	-10,9
Saint-Dizier	453	488	472	11,4	7,7	-3,3
Briey	299	303	308	0,0	1,3	1,7
Longwy	329	404	417	23,5	22,8	3,2
Lunéville	543	524	532	14,8	-3,5	1,5
Nancy	1 680	1 566	1 646	19,1	-6,8	5,1
Val de Lorraine	514	464	517	7,0	-9,7	11,4
Terres de Lorraine	389	464	535	5,2	19,3	15,3
Bar-le-Duc	510	574	555	6,3	12,5	-3,3
Nord Meusien	601	612	603	13,4	1,8	-1,5
Freyming-Merlebach	647	651	681	16,9	0,6	4,6
Pays Messin	1 737	1 918	2 133	13,3	10,4	11,2
Saint-Avold	551	530	532	10,7	-3,8	0,4
Sud Mosellan	358	342	351	6,8	-4,5	2,6
Sarreguemines	346	449	504	13,9	29,8	12,2
Thionville	986	972	925	12,8	-1,4	-4,8
Haguenau	888	927	1 038	2,7	4,4	12,0
Molsheim	447	500	534	0,2	11,9	6,8
Saverne	436	450	499	3,0	3,2	10,9
Schiltigheim	612	685	640	19,4	11,9	-6,6
Sélestat	337	306	452	0,0	-9,2	47,7
Strasbourg	2 300	2 764	3 138	28,9	20,2	13,5
Sundgau 3 Frontières	571	576	623	5,5	0,9	8,2
Colmar	938	958	1 149	15,2	2,1	19,9
Mulhouse	1 591	1 900	2 211	34,0	19,4	16,4
Thann	316	285	238	5,0	-9,8	-16,5
Épinal	788	960	1 017	14,3	21,8	5,9
Plaine des Vosges	296	282	290	0,0	-4,7	2,8
Pays de Remiremont	317	365	350	4,6	15,1	-4,1
Saint-Dié-des-Vosges	395	440	442	17,2	11,4	0,5
Grand Est	28 323	29 742	31 568	16,7	5,0	6,1

Source : i-milo

Part supérieure à la part régionale
Évolution en baisse

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE EN MISSION LOCALE

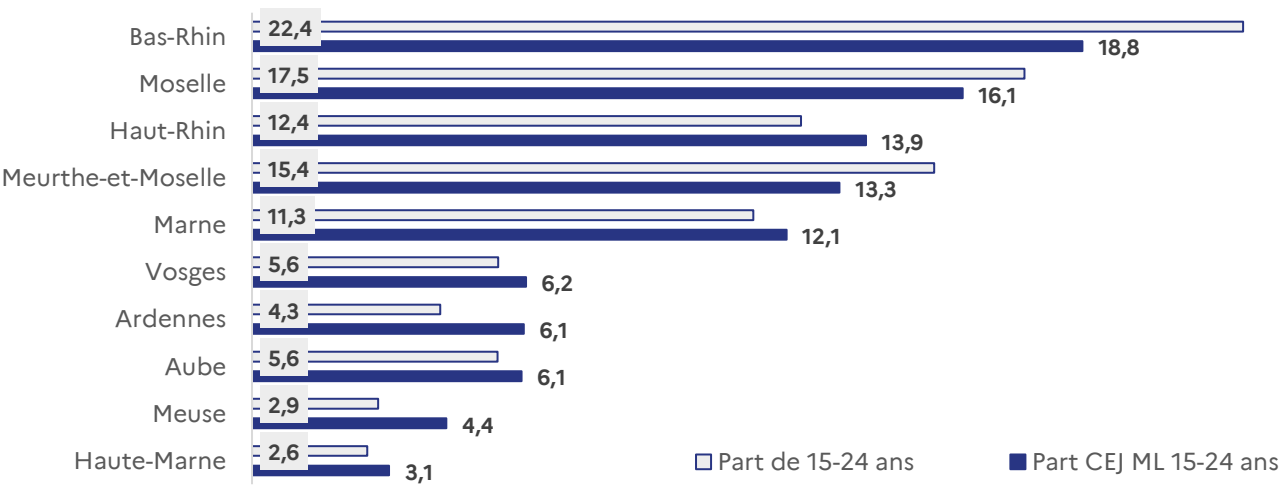
Définition : le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui ne sont pas étudiants, qui ne suivent pas une formation et qui présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur depuis le 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune propose un accompagnement individuel, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Le CEJ est mis en œuvre par les missions locales et France Travail. À compter du 1^{er} janvier 2025, tout jeune à la recherche d'un emploi et qui souhaite bénéficier d'un accompagnement par l'opérateur France Travail ou une mission locale dans le cadre du CEJ ou du PACEA devra être inscrit comme demandeur d'emploi. L'allocation est calculée en fonction de l'âge du jeune, de ses ressources ou de celles de son foyer : 552,29 € lorsque le jeune majeur est rattaché à un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenu ; 331,37 € lorsque le jeune est rattaché à un foyer fiscal imposable à la première tranche de l'impôt sur le revenu ; 220,92 € pour un jeune mineur, lorsque le jeune mineur constitue ou est rattaché à un foyer fiscal non imposable.

En 2024, la hausse des CEJ mission locale du Grand Est reste supérieure à celle de la France métropolitaine

Le CEJ jeunes en mission locale est sous-représenté dans le Bas-Rhin (18,8 % contre 22,4 %), en Moselle (16,1 % contre

17,5 %) et en Meurthe-et-Moselle (13,3 % contre 15,4 %). Suite à une forte progression en 2023 (+51,3 %), la hausse de 2024 est moindre (+7,7 %), mais reste supérieure à celle de France métropolitaine (+3,7 %). Le département des Vosges enregistre une baisse en 2024 (-2,8 %).

GRAPHIQUE 10 : PART DE LA POPULATION DE 15 À 24 ANS ET DES ENTRÉES CEJ EN MISSION LOCALE (%)



Source : i-milo / Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

TABLEAU 16 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE EN MISSION LOCALE ENTRE 2022 ET 2024

	2022	2023	2024	Évolution 2022 / 2023 (en %)	Évolution 2023 / 2024 (en %)
Ardennes	902	1 153	1 200	27,8	4,1
Aube	660	1 118	1 198	69,4	7,2
Marne	1 673	2 272	2 393	35,8	5,3
Haute-Marne	408	569	610	39,5	7,2
Meurthe-et-Moselle	1 401	2 291	2 640	63,5	15,2
Meuse	451	802	870	77,8	8,5
Moselle	2 067	3 109	3 182	50,4	2,3
Bas-Rhin	2 206	3 491	3 722	58,3	6,6
Haut-Rhin	1 530	2 298	2 745	50,2	19,5
Vosges	846	1 271	1 236	50,2	-2,8
Grand Est	12 144	18 374	19 796	51,3	7,7
France métropolitaine	165 014	242 315	251 199	46,8	3,7

Source : i-milo

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE À FRANCE TRAVAIL

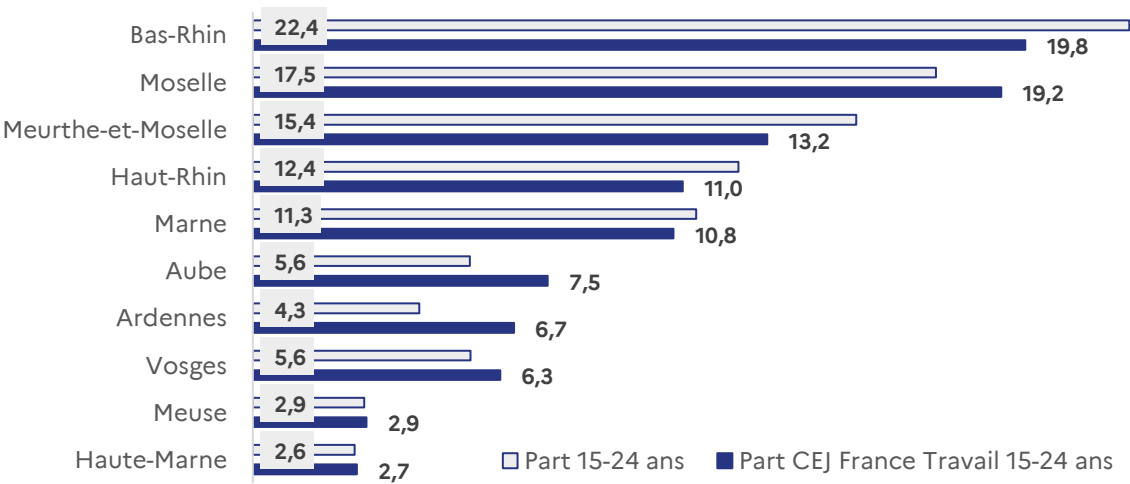
Définition : Jeunes de moins de 26 ans, sans formation, ni emploi depuis plusieurs mois et sans projet professionnel défini. C'est un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction de la situation du jeune. Le jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il décroche un emploi durable. Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités. Une allocation pouvant aller jusqu'à 528 € par mois en fonction des ressources et liée au respect des engagements. Les objectifs sont multiples : définir et bâtir un projet professionnel durable, mettre en valeur les talents et les compétences, découvrir le monde professionnel et comprendre son fonctionnement ainsi que ses codes, construire des réseaux pour trouver plus facilement et plus rapidement un emploi.

En 2024 plus de 13 000 CEJ signés à France travail dans le Grand Est

Le CEJ France Travail est surreprésenté par rapport à la population de 15 à 24 ans, en Moselle (19,2 % contre 17,5 %), dans l'Aube (7,5 % contre 5,6 %), dans les Ardennes (6,7 % contre 4,3 %) et dans les Vosges (6,3 % contre 5,6 %). En 2024, le nombre de contrats d'engagement jeune signés via France Travail est supérieur à 13 000 dans le grand Est.

En 2023, les contrats d'engagement jeune à France Travail ont progressé plus dans le Grand Est (+40 %) qu'en France métropolitaine (+20 %). En 2024, le Grand Est enregistre une baisse supérieure à la France métropolitaine (-14 % contre -10%). Tous les départements sont touchés par cette baisse en particulier les départements de Haute-Marne, des Ardennes et des Vosges avec un quart de contrats en moins qu'en 2023.

GRAPHIQUE 11 : PART DE LA POPULATION DE 15 À 24 ANS ET DES ENTRÉES CEJ À FRANCE TRAVAIL (%)



Source : France Travail / Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

TABLEAU 17 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE À FRANCE TRAVAIL ENTRE 2022 ET 2024

	2022	2023	2024	Évolution 2022 / 2023 (en %)	Évolution 2023 / 2024 (en %)
Ardennes	641	879	670	37,1	-23,8
Aube	731	1 043	851	42,7	-18,4
Marne	1 254	1 706	1 332	36,0	-21,9
Haute-Marne	329	477	360	45,0	-24,5
Meurthe-et-Moselle	1 281	1 901	1 770	48,4	-6,9
Meuse	321	468	410	45,8	-12,4
Moselle	2 144	2 946	2 617	37,4	-11,2
Bas-Rhin	2 100	2 989	2 791	42,3	-6,6
Haut-Rhin	1 493	1 985	1 663	33,0	-16,2
Vosges	765	1 077	822	40,8	-23,7
Grand Est	11 059	15 471	13 286	39,9	-14,1
France métropolitaine	134 791	165 387	148 661	22,7	-10,1

Source : France Travail

PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC JEUNES)

Définition : Le parcours emploi compétences est destiné aux jeunes éloignés du marché du travail, âgés de 16 à 25 ans révolus et de 16 à 30 ans révolus pour les jeunes en situation de handicap. C’est un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) de neuf mois minimum et d’une durée hebdomadaire de 20 heures minimum, ce contrat peut être conclu pour un temps plein ou un temps partiel. Avec un statut de salarié, vous avez les mêmes conditions de travail que les autres salariés de la structure, les mêmes droits et les mêmes obligations (congrés payés, congrés pour événements médicaux, suivi médical, etc.). La rémunération ne pourra pas être inférieure au smic horaire (11,65 € bruts au 1^{er} janvier 2024).

TABLEAU 18 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN PEC JEUNES DE 16 À 25 ANS ENTRE 2021 ET 2024

	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024	Évolution 2021 / 2024 (en %)	Évolution 2023 / 2024 (en %)
Ardennes	685	508	434	322	-53,0	-25,8
Aube	484	375	330	270	-44,2	-18,2
Marne	771	585	412	412	-46,6	0,0
Haute-Marne	401	280	210	158	-60,6	-24,8
Meurthe-et-Moselle	1 016	627	510	420	-58,7	-17,6
Meuse	380	357	255	169	-55,5	-33,7
Moselle	1 495	975	672	533	-64,3	-20,7
Bas-Rhin	1 629	1 279	978	1 055	-35,2	7,9
Haut-Rhin	868	658	438	415	-52,2	-5,3
Vosges	681	438	351	258	-62,1	-26,5
Grand Est	8 410	6 082	4 590	4 012	-52,3	-12,6
France métropolitaine	77 637	58 587	45 464	40 041	-48,4	-11,9

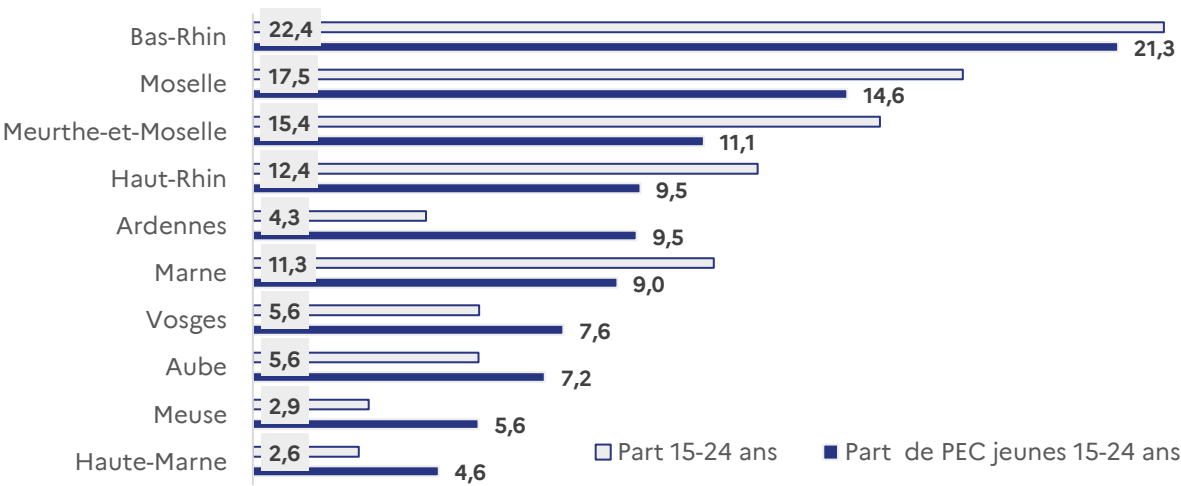
Source : Agence de services et de paiement (ASP)

Le PEC jeunes est en baisse depuis 2022 au profit de dispositifs de formation et d’accompagnement renforcé aussi bien sur le plan régional qu’au plan national

Le nombre de parcours emploi compétences a diminué au cours des dernières années au profit des dispositifs permettant aux jeunes une insertion professionnelle au sein des entreprises en tension de recrutement. Hormis l’année 2021, le nombre de parcours emploi compétences diminue

depuis 2022, aussi bien sur le plan régional qu’au plan national, avec la priorité accordée au CEJ et autres dispositifs de formation. Un peu plus de 4 000 jeunes ont effectué un parcours emploi compétences dans le Grand Est en 2024. Le dispositif PEC est plus présent, par rapport à la population, dans les Ardennes (9,5 % contre 4,3 %), dans les Vosges (7,6 % contre 5,6 %), dans l’Aube (7,2 % contre 5,6 %), dans la Meuse (5,6 % contre 2,9 %) et dans la Haute-Marne (4,6 % contre 2,6 %).

GRAPHIQUE 12 : PART DE LA POPULATION DE 15 À 24 ANS ET DES ENTRÉES EN PEC JEUNES (%)



Source : Agence de services et de paiement (ASP) / Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

PACEA (PARCOURS CONTRACTUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE)

Définition : Tout jeune âgé de 16 à 25 ans révolus en difficulté et confronté à un risque d'exclusion professionnelle a droit à un accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, qui peut être le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Avant toute entrée en PACEA, un diagnostic global de la situation du jeune va être réalisé par un conseiller de mission locale, permettant d'identifier la situation, les demandes, les besoins ou les attentes du jeune ainsi que les compétences acquises. Une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Cette allocation est d'un montant mensuel maximum de 552,29 €, plafonnée à six fois ce montant sur 12 mois. Elle est revalorisée au 1^{er} avril de chaque année. Elle est destinée aux jeunes qui ont perçu moins de 300 euros de ressources au titre d'un emploi, d'un stage ou d'une allocation pour la période concernée par la demande d'allocation.

En hausse en 2023, les entrées en PACEA diminuent en 2024 dans le Grand Est et en France métropolitaine

Les entrées en PACEA diminuent en 2024 aussi bien dans le Grand Est qu'en France métropolitaine. Dans le Grand Est, 15 224 jeunes sont entrés dans le dispositif PACEA en

2024. Le département du Bas-Rhin est le seul qui progresse en 2024.

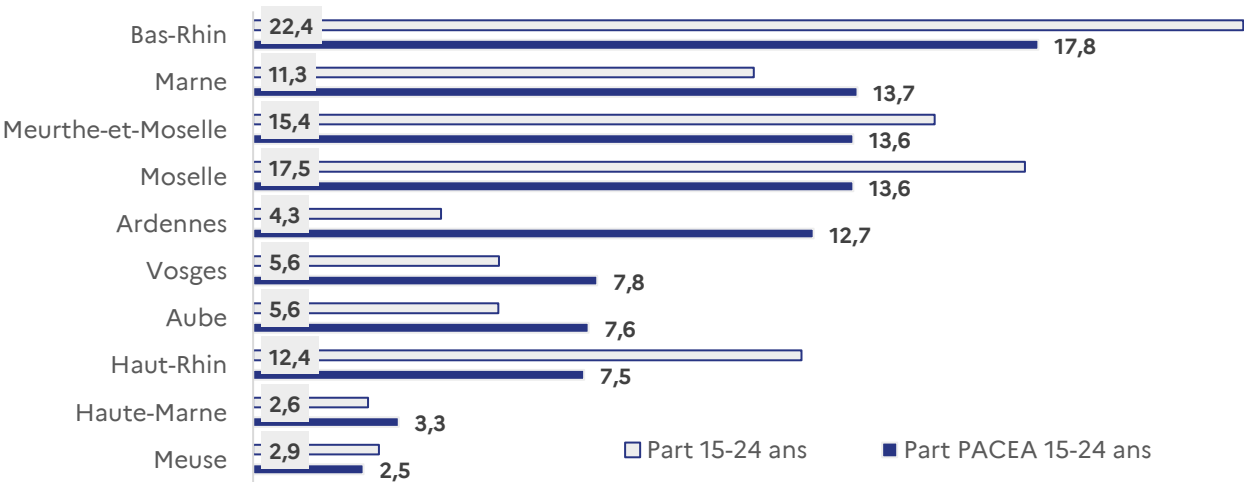
Le PACEA est surreprésenté dans la Marne (13,7 % contre 11,3 %), dans les Ardennes (12,7 % contre 4,3 %), dans les Vosges (7,8 % contre 5,6 %), dans l'Aube (7,6 % contre 5,6 %), et dans la Haute-Marne (3,3 % contre 2,6 %).

TABLEAU 19 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN PACEA ENTRE 2023 ET 2024

	2023	2024	Évolution 2023 / 2024 (en %)
Ardennes	1 982	1 927	-2,8
Aube	1 901	1 158	-39,1
Marne	2 170	2 085	-3,9
Haute-Marne	660	506	-23,3
Meurthe-et-Moselle	2 256	2 075	-8,0
Meuse	544	381	-30,0
Moselle	3 054	2 065	-32,4
Bas-Rhin	1 716	2 704	57,6
Haut-Rhin	1 611	1 141	-29,2
Vosges	1 344	1 182	-12,1
Grand Est	17 238	15 224	-11,7
France métropolitaine	254 390	231 935	-8,8

Source : i-milo

GRAPHIQUE 13 : PART DE LA POPULATION DE 15 À 24 ANS ET DES ENTRÉES EN PACEA JEUNES (%)



Source : i-milo // Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Définition : L'IAE (insertion par l'activité économique) s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi : chômeurs de très longue durée (24 mois ou plus), personnes qui perçoivent des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH). D'autres personnes peuvent accéder à une IAE si elles remplissent plusieurs autres critères (par exemple : niveau d'étude 3 ou infra, plus de 50 ans, moins de 26 ans, demandeur d'emploi de longue durée, parent isolé, travailleur handicapé).

Structures d'insertion	Secteur d'activité	Nature du contrat
Entreprise d'insertion (EI)	Biens et services marchands	CDDI
Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	Secteurs couverts par le travail temporaire	Intérim
Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)	Tous secteurs d'activité	CDDI, CUI (contrat unique d'insertion), stagiaire en formation professionnelle
Associations intermédiaires (AI)	Services à la personne (principalement)	CDDI, CDD

Les jeunes de 16 à 24 ans représentent 18,2 % des personnes entrées dans les structures IAE en 2024

Les jeunes de 16 à 24 ans entrés dans une structure IAE (7 399 personnes) représentent 18,2 % des personnes entrées dans les structures d'insertion économique du Grand Est en 2024. La part des jeunes de 16 à 24 ans est moindre

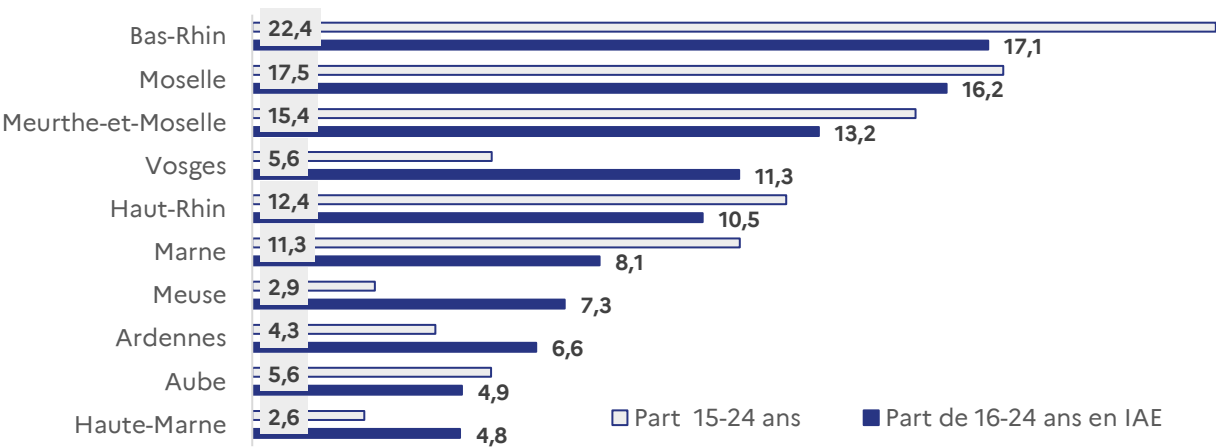
dans les EI (12,6 %) et les ACI (15,5 %), mais plus importante dans les ETTI (30,5 %) et les AI (33,2 %).

Les jeunes de 16 à 24 ans en IAE sont surreprésenté dans les Vosges (13,2 % contre 5,6 %), dans la Meuse (7,3 % contre 2,9 %), dans les Ardennes (6,6 % contre 4,3 %) et dans la Haute-Marne (4,8 % contre 2,6 %).

TABLEAU 20 : ENTRÉES EN IAE PAR MESURES ET PART DES 16 À 24 ANS EN 2024

	ACI		AI		EI		ETTI		IAE Total	
	Entrées totales	Part 16-24 ans (en %)	Entrées totales	Part 16-24 ans (en %)	Entrées totales	Part 16-24 ans (en %)	Entrées totales	Part 16-24 ans (en %)	Entrées totales	Part 16-24 ans (en %)
Ardennes	2 027	19,4	168	20,8	53	30,2	171	25,7	2 419	20,2
Aube	1 725	15,2	197	39,6	163	9,8	27	18,5	2 112	17,1
Marne	1 729	17,2	330	66,1	170	15,3	248	22,6	2 477	24,1
Haute-Marne	1 251	19,3	220	20,9	76	40,8	104	38,5	1 651	21,7
Meurthe-et-Moselle	4 123	13,3	433	31,6	666	18,5	475	35,6	5 697	17,1
Meuse	2 011	22,5	187	29,4	56	16,1	86	24,4	2 340	23,0
Moselle	4 834	11,9	1 450	26,7	693	10,0	585	28,4	7 562	15,8
Bas-Rhin	2 780	14,0	567	42,9	3 175	11,2	837	33,5	7 359	17,2
Haut-Rhin	2 497	12,5	838	28,6	1 437	7,1	447	27,3	5 219	14,9
Vosges	2 590	18,8	403	37,2	705	22,1	127	36,2	3 825	21,9
Grand Est	25 567	15,5	4 793	33,2	7 194	12,6	3 107	30,5	40 661	18,2

GRAPHIQUE 14 : PART DE LA POPULATION DE 15 À 24 ANS ET DES ENTRÉES EN IAE JEUNES (%)



Sources : ASP / Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

Part supérieure à la part régionale

NOMBRE ET ÉVOLUTION DES CONTRATS AIDÉS DE 2023 À 2024
BILAN GRAND EST / FRANCE MÉTROPOLITAINE

Il existe deux types de dispositifs pour les jeunes : l'accompagnement renforcé vers l'emploi et les dispositifs d'emploi. Parmi ceux qui concernent l'accompagnement renforcé vers l'emploi, le principal est le CEJ (contrat d'engagement jeune), suivi par le PACEA (programme d'accompagnement à l'emploi et l'autonomie) et l'IAE (insertion par l'activité économique).

TABLEAU 21 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ VERS L'EMPLOI DES MOINS DE 25 ANS

Dispositifs d'accompagnement renforcé vers l'emploi		Grand Est	France métropolitaine
Contrat d'engagement jeune à France Travail	Nombre en 2024	13 286	148 661
	Évolution 2023-2024 (en %)	-14,1	-10,1
Contrat d'engagement jeune en missions locales	Nombre en 2024	19 796	251 199
	Évolution 2023-2024 (en %)	8,0	4,0
PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie)	Nombre en 2024	15 224	231 935
	Évolution 2023-2024 (en %)	-12,0	-9,0
Insertion par l'activité économique (IAE)	Nombre en 2024	7 400	62 500
	Evolution 2023-2024 (en %)	5,4	-3,2

Sources : France Travail / ASP / i-milo / Dares, Apprentissage

Contrats en hausse

Le deuxième type de dispositif regroupe les dispositifs d'emploi : le principal est l'apprentissage, suivi par le contrat de professionnalisation et les PEC (parcours emploi compétence).

TABLEAU 22 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN DISPOSITIFS VERS L'EMPLOI DES MOINS DE 25 ANS

Dispositifs vers l'emploi		Grand Est	France métropolitaine
Contrat d'apprentissage	Nombre en 2024	54 833	764 847
	Évolution 2023-2024 (en %)	2,3	2,6
Contrat de professionnalisation	Nombre en 2024	2 468	37 731
	Évolution 2023-2024 (en %)	-26,7	-28,9
Parcours emploi compétences (PEC)	Nombre en 2024	4 012	40 041
	Évolution 2023-2024 (en %)	-12,6	-11,9

Sources : France Travail / ASP / i-milo / Dares, Apprentissage

Contrats en hausse

LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA (REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE)

5 202 jeunes de moins de 25 ans ont bénéficié du RSA en décembre 2024

Le RSA est ouvert aux moins de 25 ans sous la condition d'avoir travaillé l'équivalent de 2 années sur les 3 dernières années. 5 202 jeunes de moins de 25 ans ont bénéficié du RSA en 2024, soit environ 4 % de l'ensemble des

bénéficiaires dans le Grand Est. Depuis 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA est en recul dans tous les départements du Grand Est ainsi qu'en France métropolitaine. Sur la période 2021 à 2024, la décroissance du nombre de bénéficiaires est plus forte dans le Grand Est qu'en France métropolitaine (13,6 % contre 12,2 %).

TABLEAU 23 : NOMBRE ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DE MOINS DE 25 ANS ENTRE 2021 À 2024

	2021	2022	2023	2024	Évolution 2021 / 2022 (en %)	Évolution 2022 / 2023 (en %)	Évolution 2023 / 2024 (en %)
Ardennes	439	396	427	392	-9,8	7,8	-8,2
Aube	543	522	447	429	-3,9	-14,4	-4,0
Marne	797	787	722	691	-1,3	-8,3	-4,3
Haute-Marne	215	202	188	187	-6,0	-6,9	-0,5
Meurthe-et-Moselle	821	807	727	779	-1,7	-9,9	7,2
Meuse	217	202	185	166	-6,9	-8,4	-10,3
Moselle	948	941	901	817	-0,7	-4,3	-9,3
Bas-Rhin	963	935	846	812	-2,9	-9,5	-4,0
Haut-Rhin	614	540	556	548	-12,1	3,0	-1,4
Vosges	464	447	405	381	-3,7	-9,4	-5,9
Grand Est	6 021	5 779	5 404	5 202	-4,0	-6,5	-3,7
France métropolitaine	65 557	62 664	60 109	57 529	-4,4	-4,1	-4,3

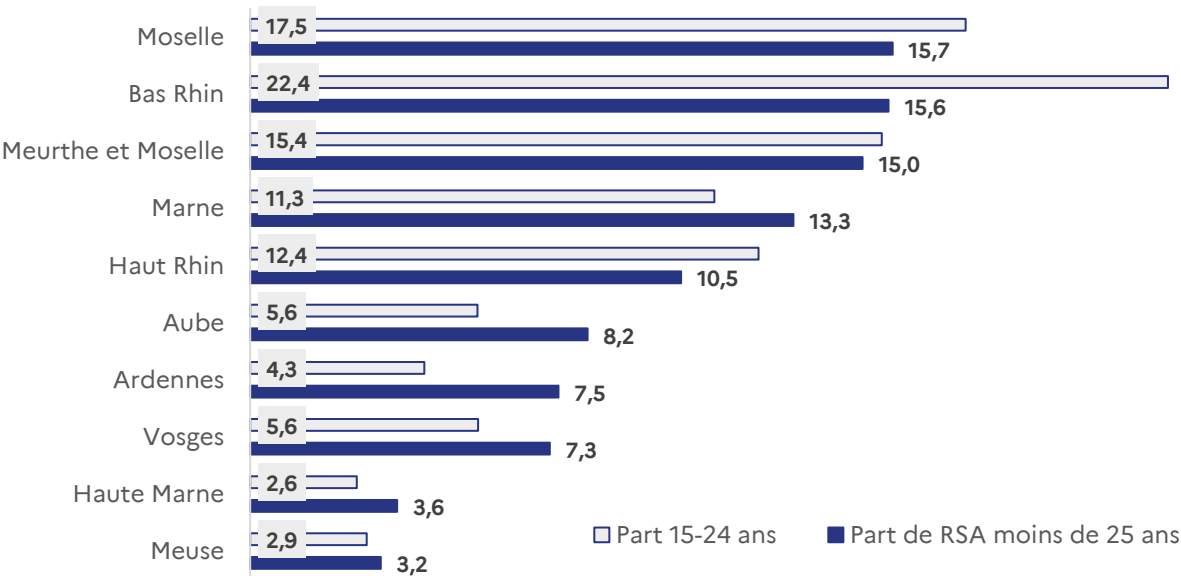
Source : Cafdata

Dans le Bas-Rhin la part de jeunes bénéficiaires du RSA est inférieure à la part de jeunes de 15 à 24 ans

Dans les Ardennes, dans l'Aube, dans la Marne, dans les Vosges et dans la Haute-Marne, les jeunes bénéficiant du

RSA sont surreprésentés par rapport à la population de 15 à 24 ans. À l'inverse, dans le Bas-Rhin, en Moselle et dans le Haut-Rhin, la part de jeunes bénéficiant du RSA est inférieure à la part de jeunes de 15 à 24 ans.

GRAPHIQUE 15 : PART DE LA POPULATION DE 15 À 24 ANS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA (%)



Source : Cafdata / Insee, Recensement de la population 2021, exploitation principale

MÉTHODOLOGIE

Cette étude sur les jeunes de moins de 25 ans s'organise en deux parties :

- 1) Le contexte socio-économique avec une description des caractéristiques de la population jeune.
- 2) Les politiques publiques qui permettent aux jeunes de se former et de s'insérer dans la vie professionnelle.

Contexte :

La tranche de population de 15 à 24 ans a été retenue au niveau statistique pour comparer l'implantation géographique des jeunes et leur présence dans les politiques publiques.

Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc...) et de durée.

Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Les sources utilisées :

Pour la partie « contexte socio-économique » :

- 1) Les données de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) : RP (recensement de la population) 2015 et 2021, pour la population et les taux de chômage localisés ;
- 2) France Travail et Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), pour les demandeurs d'emploi ;
- 3) Eurostat, pour les données européennes ;

Pour la partie « politiques publiques » :

- 1) France travail pour le contrat d'engagement jeune à France travail (CEJ) ;
- 2) Les données de la Dares pour l'apprentissage et les contrats de professionnalisation ;
- 3) Les données i-milo pour les statistiques sur les jeunes en missions locale, le PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et le CEJ en mission locale. I-milo s'est déployé avec le souci de s'interconnecter avec le réseau des partenaires de la mission locale. Échanger des données, accéder à des informations professionnelles en temps réel, intégrer des outils et des services... I-milo permet à chaque conseiller de piloter une solution puissante, interopérable et ouverte. Avec une maîtrise de la confidentialité garantie. I-milo est un outil d'interaction entre les professionnels de la mission locale et leur écosystème : services de l'État, collectivités, organismes publics, partenaires, employeurs, parrains... y compris le jeune, qui peut désormais également bénéficier des services du nouveau système d'information grâce à j-milo ;
- 4) L'ASP (Agence de service et de paiements) pour les PEC jeunes (parcours emploi compétences) et l'IAE (Insertion par l'activité économique) ;
- 5) Cafdata, le site open data de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour les statistiques sur le RSA (revenu de solidarité active).

Directrice de la publication : Angélique ALBERTI

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est - 6 rue Hirn - 67 000 STRASBOURG

Service études statistiques et évaluation - Bernard FATH - Études octobre 2025 - ISSN 2556-6326

Réalisation : Dreets Grand Est